
Vieille ville de Ségovie et son aqueduc (Espagne) No 311 bis

1 Identification

État partie
Espagne

Nom du bien
Vieille ville de Ségovie et son aqueduc

Lieu
Communauté autonome de Castille-Leon
Province de Ségovie
Espagne

Inscription
1985

Brève description

L'aqueduc romain de Ségovie, construit probablement vers l'an 50 de l'ère chrétienne, est remarquablement bien conservé. Cette majestueuse construction à double arcature s'insère dans le cadre de la magnifique cité historique de Ségovie où l'on peut admirer notamment l'Alcazar, commencé au XI^e siècle, et la cathédrale gothique du XV^e siècle.

Date d'approbation de l'évaluation par l'ICOMOS
12 mars 2015

2 Problèmes posés

Antécédents

Les documents détenus par le Centre du patrimoine mondial et l'ICOMOS montrent qu'aucune limite pour la totalité du bien du patrimoine mondial n'a été fournie au moment où la révision de la proposition d'inscription a été soumise en 1985. Dans le cadre du projet d'inventaire rétrospectif, l'État partie a fourni un plan topographique indiquant le bien inscrit (aire centrale) et la zone tampon incluant l'aqueduc sur toute sa longueur sur plusieurs feuilles (Plano UNESCO 1 – 8).

La superficie de la zone du bien de 134,28 ha y compris l'aqueduc sur une longueur de 16,23 kilomètres et une largeur variable telle qu'indiquée sur les plans, d'un minimum de 10 m de chaque côté de l'axe de l'aqueduc, a été approuvée par décision du Comité du patrimoine mondial 36COM 8D (Saint-Pétersbourg, 2012).

La proposition de création de zone tampon soumise en 2012, qui ne faisait pas partie de la proposition d'inscription révisée de 1985, a été renvoyée à l'État partie par le Comité du patrimoine mondial dans sa décision 36 COM 8B.62 (Saint-Pétersbourg, 2012).

Décision 36 COM 8B.62 :

Le Comité du patrimoine mondial,

- 1. Ayant examiné les documents WHC-12/36.COM/8B.Add et WHC-12/36.COM/INF.8B1.Add,*
- 2. Renvoie l'examen de la zone tampon proposée pour la Vieille ville de Ségovie et son aqueduc, Espagne, à l'État partie afin de lui permettre de :*
 - o fournir une description écrite et une justification de la limite de la zone tampon, qui devrait prendre en compte les perspectives vers et depuis le bien et inclure une analyse appropriée,*
 - o fournir des informations détaillées sur la protection assurée à la zone tampon par les plans spéciaux pour la zone historique de Ségovie (PEAHIS) et sur la manière dont la partie de l'aqueduc et de la zone tampon qui se trouve en dehors de la zone visée par le plan spécial (Plano UNESCO 8) sera protégée.*

Modification

La demande de modification mineure soumise actuellement concerne une zone tampon de 401,44 ha entourant la totalité du bien et incluant la totalité de la longueur de l'aqueduc sur une largeur variable telle qu'indiquée sur les plans fournis en annexes 1-7 de la proposition et s'étendant sur 50 m au minimum au-delà des limites du bien. La zone tampon incorpore toutes les zones historiques déclarées entre 1941 et 1978 ainsi que le paysage pittoresque, déclaré en 1947, et prend en compte plusieurs points de vue :

- panorama depuis le point de vue des jardins de l'Alcazar ;
- panorama depuis le point de vue de la Canaleja ;
- les vues vers les églises Saint-Juste et du Sauveur (point de vue depuis Postigo del Consuelo) ;
- Zone historique pour la sauvegarde de l'aqueduc (300 m depuis le monument sur les routes de San Ildefonso et Boceguillas) ;
- Paysage pittoresque des avenues et bosquets de peupliers de la ville de Ségovie ;
- Groupe de bâtiments historiques de la place Santa Eulalia.

L'ICOMOS note qu'aucune analyse des vue n'a été fournie mais considère que la documentation photographique est adéquate.

Le bien et la zone tampon sont protégés par les plans spéciaux pour les zones historiques de Ségovie (PEAHIS). Selon la législation espagnole sur le patrimoine culturel, les PEAHIS se concentrent sur « le maintien de la silhouette paysagère et de la structure urbaine et architecturale de la Vieille ville de Ségovie et son aqueduc

ainsi que les caractéristiques générales de leur environnement et les valeurs qui ont déterminé leur valeur universelle exceptionnelle ». À l'endroit où l'aqueduc sort des limites des PEAHIS, le bien et la zone tampon sont protégés par la législation sur les parcs nationaux (Sierra de Guadaramma) et les réserves de biosphère (Site royal de San Ildefonso - El Espinar).

L'ICOMOS se félicite de l'intention des PEAHIS mais note qu'aucun détail n'a été fourni concernant leur mode de protection de la zone tampon en termes de contrôle des hauteurs et de protection de vues et panoramas.

L'ICOMOS considère que la zone tampon proposée est satisfaisante mais que de plus amples détails doivent être donnés sur la façon dont elle sera protégée.

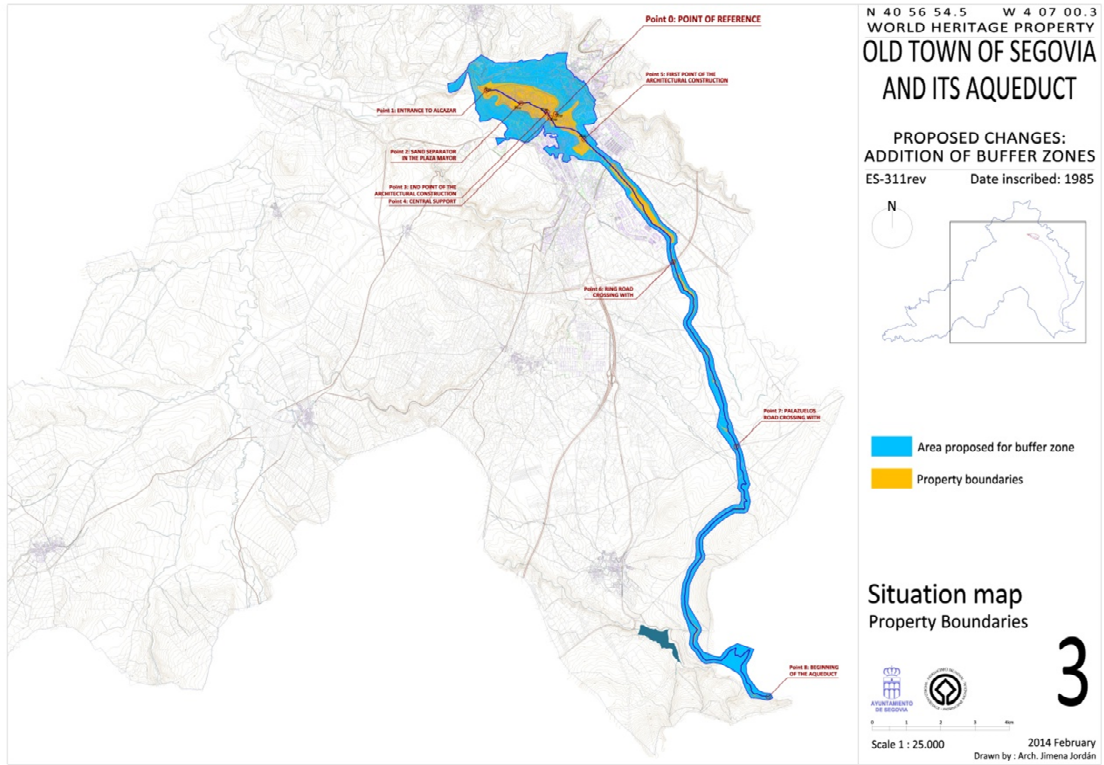
3 Recommandations de l'ICOMOS

Recommandations concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que la zone tampon proposée pour la Vieille ville de Ségovie et son aqueduc, Espagne soit **approuvée**.

Recommandations complémentaires

L'ICOMOS recommande également que l'État partie soumette, d'ici le 1er décembre 2015, un rapport au Centre du patrimoine mondial, soulignant en détail la façon dont la zone tampon sera protégée en termes de contrôle des hauteurs et de protection de vues et panoramas, pour examen par le Centre du patrimoine mondial et l'ICOMOS.



Plan indiquant les délimitations de la zone tampon